

Loc-Jean en quelques dates...

1160 - Apparaît dans une charte de Conan IV la mention : «...hospitales interduas Kemper...» l'hôpital entre les deux Kemper (Quimper et Quimperlé). Cette attribution a également été revendiquée par le Moustoir quoique sa détermination par les Templiers selon la tradition locale semblerait infirmer une telle pratique. La notion d'hôpital en revanche, bien plus spécifique à l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, les Hospitaliers, suggère que Loc-Jean soit nettement plus concerné !

1539 - La chapelle est mentionnée dans un aveu de la commanderie de Quimper et Beauvoir.

1540 - La déclaration de Jehan de Tréanna évêque un Raoul de Coetform tenant des parcelles sur les terres de Loc-Jean, pour lesquelles il doit «12 deniers de chefrante» audit seigneur de Tréanna.

1617 - Lors d'une visite sur les lieux, par la commanderie de Quimper, sont mentionnés «...trois autels et dans la verrière, par permission de l'Ordre de Malte, les armoiries du sire de Kergorlay» figurent. En fait, il s'agit ici de l'écu de Marie de Kergorlay, épouse d'Alain de Botigneau, tous deux parents de Jeanne dont il est question ci-après.

1623 - L'aveu pour Tréanna de François de Kerhoënt de Kergournadech et de Jeanne de Botigneau sa «compaigne» spécifie que ladite dame a obtenu ces terres de la «succession collatérale de feu haut et puissant Louis de Tréanna, vivans seigneur dudit lieu son oncle maternel décédé les trente et deux ou trente et quatre ans derniers» (soit 1589-1591). Rectifions toutefois la filiation, il s'agit en réalité de son arrière-grand-oncle (frère de son arrière-grand-mère).

1671 - La frairie de «Lojan» étant jugée trop éloignée de l'église paroissiale, le recteur Guy du Gouardet propose d'y fonder une messe dominicale, sollicitant pour cela la participation des riverains en fonction de leurs revenus. Loin de faire état de pingrerie ledit recteur s'engage à apporter la moitié de la somme nécessaire.

1730 - L'Ordre des Hospitaliers désire réactualiser les biens qu'il possède en cette province et pour ce, procède au mesurage et inventaire de chaque élément de son patrimoine. Nous apprenons en l'occurrence que la chapelle est bien tenue. «...murs, vitres, charpente et toiture en parfait état, ce qui est encore le cas en 1758.

1804 - Le vicaire Jean le Bourhis répond aux courriers envoyés par sa hiérarchie qui s'enquiert de la situation : « Il y a sur Kernével trois chapelles en très mauvais état pour ne pas dire en ruines. On voudrait en conserver une nommée le Moustoir. La commune jusqu'ici n'a fait à ce sujet aucune diligence.»

1809 - Dans un autre courrier du vicaire daté de juin sont évoqués : «...trois chapelles invendues dont deux, Saint-Yvonne et le Moustoir, sont utilisées. L'autre, Loc-Jean est tout à fait en ruine et pourrait servir aux réparations, tant de la mère-église que du presbytère...» Fort heureusement, cette suggestion n'a pas été suivie d'effet !

1880 - Un remaniement de la charpente est réalisé comme l'indique une inscription sur le premier entrait du coeur.

1984 - Création du comité de sauvegarde. Charpentes et toitures sont en mauvais état et l'humidité des murs détériore les statues. Le coq de la grosse cloche est arraché par une tempête, on le retrouve deux cents mètres plus loin. L'artiste Jacques Burel en réalise un nouveau qui est remonté en 1988.

1989 - Convention entre le comité et la commune sur un montant d'un million de francs, le comité prend à sa charge les intérêts de l'emprunt sur 15 ans, le Conseil Général accorde 200 000 francs.

1990 - La nouvelle charpente, réalisée par les Compagnons, est en place et les maçonneries consolidées.

1992 - Les statues polychromes de St-Anne, St-Anne, Ste-Marguerite et St-Herbot sont confiées pour restauration à l'atelier du châteauneuf Kergueneuc à Bignan. Parallèlement on retrouve la Pietà empruntée par un prêtre en 1945.

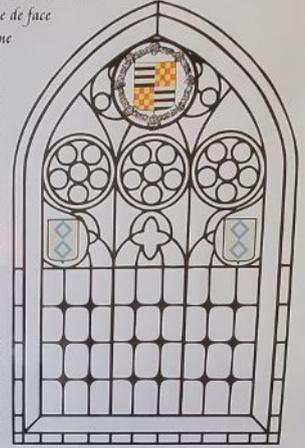


La mestresse vistre

L'aveu de 1680 d'Anne le Couriault, veuve de Maurice de Tinténiac, concernant la seigneurie de Tréanna nous apprend que derrière l'autel où figure aujourd'hui un mur aveugle, trônait autrefois le principal vitrail de la chapelle. En 1834 suite à l'effondrement de ce pignon oriental la muraille fut remontée, hélas sans sa baie, ses éléments architecturaux, et l'on s'en doute, ses vitraux, tous jugés irrécupérables.

«...en la mestresse vistre estant au pignon oriental de ladite esglise au plus hault soufflet de ladite esglise un escusson entouré du collier de l'ordre, ledit escusson escartellé le premier au troisièmes de face d'argent et de sable le second et quatrièmes d'un eschequier d'or et de gueulle qui sont les armes des seigneurs de quergournadech et de quergroadez precedents seigneurs de ladite seigneurie de treanna.»

François de Kerhoënt de Kergournadech et Jeanne de Botigneau ont marié leurs deux filles : Renée à Sébastien, marquis de Rosmadec, comte de Chapelles et de Crozon, baron de Molac, etc, puis Claude à François, seigneur de Kergroadez, Kerosal, Lezarchou, Lanrinou, Campir, baron de Kerlec'h, etc... Ce sont ces derniers qui figurent dans l'écartelé en haut du vitrail. Les trois faces alternatives de sable (noir) et d'argent sont les armes de Kergroadez quand l'échequier d'or et de gueule (rouge) représente les armes de Kergournadech dont Claude est issue.



Représentation architecturale hypothétique, seul reporté le positionnement édifié des fûts.

« Dans les deux soufflets de chaque côté deux escussons chargés de deux macles d'azur en champ d'argent... »

Les macles (losanges évidés) d'azur (bleu) sur fond d'argent sont les armes de la seigneurie de Tréanna (en Elliant) dont la mère de Claude, Jeanne de Botigneau est l'héritière. Celle-ci est détentrice de Bodigneau (en Clohars-Fouesnant) mais également des terres de Brunault (à l'est de Carhaix), Pieguen (Pleuven), Perguet (Benodet), le Moros (Concarneau), et autres lieux...

Sur l'ensemble des vitraux de la chapelle, les macles de Tréanna figurent en 1681 en cinq emplacements supplémentaires, attestant en cela la prééminence de cette seigneurie sur ces lieux.



HISTOIRE DE LA CHAPELLE DE LOCJEAN

La construction date de la fin de la période gothique, (première moitié du XVI^e siècle).

D'après M. le chanoine Guillotin de Corson cette chapelle aurait appartenu aux Hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem (ordre militaire chargé de protéger les pèlerins en terre sainte).

La principale originalité est le clocher-mur, avec tourelle d'escalier accolée. Le portail ouest est percé d'une porte moulurée de têtes et de gorges et garni de quatre contreforts. La façade midi présente une porte à embrasement mouluré et contre courbe feuillagée et des fenêtres sans meneaux.

Au côté sud de l'enclos est une croix, sur une base rectangulaire gothique avec l'inscription : « S JOHANNES ». A l'angle sud-ouest, se dresse un if aussi vieux que la chapelle. Actuellement il ne reste que le tronc qui a été sculpté par l'artiste Patrig Ar Goarnig en 2007 ; malheureusement en Février 2008 cette sculpture a été victime d'un incendie volontaire et partiellement détruite.

A l'intérieur, la chapelle mesure 25 mètres de long sur 7,5 mètres de large, plus deux branches de transept qui ressortent de 3.55 mètres. Il y a trois autels : celui du transept sud est en pierre avec parement mouluré. Les seuils de la porte latérale nord et de la porte de la sacristie sont d'anciennes tables d'autel où l'on voit encore les croix de consécration, il en est de même sur la première marche du maître-autel.

Les statues de vénération sont :

-1) **Saint Jean Baptiste**, très barbu, cheveux longs, vêtu d'une robe en peau de chameau et d'un manteau assez ample. De la main gauche il tient un livre fermé sur lequel est couché un agneau, il le montre du doigt : ECCE AGNUS DEI.

-2) **Saint Jérôme** en chape, mitre, crosse style fin du moyen âge.

-3) **Vierge mère avec enfant Jésus** vêtu d'une robe - XVII^e siècle.

-4) **Vierge** semblant provenir d'une poutre de gloire où elle accostait un crucifix.

-5) **Sainte Marguerite** sur un dragon.

-6) **Saint Luc l'évangéliste** tenant un livre ouvert et montrant de l'index de la main gauche une longue et large banderole qui descend de son épaule jusqu'à ses pieds. Son bœuf a plutôt l'apparence d'un veau.

-7) **Saint Maurice abbé**, en chape bien drapée mais sans mitre, tenant livre ouvert et crosse

-8) **Saint évêque** en chape et mitre, statue très détériorée : les mains manquent ainsi que la crosse.

-9) **Saint André** en croix

-10) **Vieux Saint Jean** très émacié.

-11) **Saint Jean l'évangéliste**, en pierre, provenant de la croix du cimetière.

-12) **PIETA** Notre Seigneur sur les genoux de la Sainte Vierge et soutenu par Saint Jean : groupe en pierre peinte.

Si de nos jours le pardon est le seul office religieux, il n'en a pas toujours été ainsi. Un acte prénal par devant notaire atteste la fondation d'une messe dominicale et un catéchisme qui assureraient l'instruction religieuse dans ce quartier éloigné. Ce document a été établi avec le concours des paroissiens intervenant par leurs souscriptions pour faciliter cette bonne œuvre en voici le texte :

« Ce jour de dimanche 4e Janvier 1671, en l'endroit du prône de la grande messe dite célébrée en l'église paroissiale de Kernével, en la présence de nous sous-signants, notaires jurés et reçus en la juridiction de Conq, Foenant et Rosporden, et en présence des paroissiens de cette paroisse de Kernével, présents au nombre de plus de 200 personnes assemblées et congrégées pour voir et assister à l'office divin,

« Noble et vénérable personne Messire Guy du Gouardet, prêtre et recteur de Kernével, a publiquement, en langage breton, remontré aux dits Paroissiens que plusieurs bâtiments de la dite paroisse, entre autres les tréviens de la frérie de Lojan et Berrigal, éloignés de l'église paroissiale, difficilement peuvent y envoyer leurs enfants et serviteurs pour ouïr la messe matinale le jour de dimanche et ne peuvent être de retour en leurs maisons pour relâcher leurs maîtres et maîtresses et autres remanants pour venir ouïr la grande messe en cette église, ce qui cause que plusieurs personnes perdent la messe au jour de dimanche et fêtes.

« Et pour assez obvier à l'advenir et pour la commodité du peuple, entre autres aux dits tréviens de Lojan et Berrigal et circonvoisins, à l'augmentation du service divin, de la foi catholique, apostolique et romaine, et à la plus grande gloire de Dieu, le dit Sr recteur, pour être lui, ses parents, bienfaiteurs tant vivants que défunts et successeurs à perpétuité participants des messes, offices, prières et oraisons qui se feront et célébreront en la chapelle de M Saint Jean, dite de Lojan, veut et désire y fonder une messe matinale tous les dimanches de l'année à perpétuité, au soleil levant, à la dite chapelle de Saint Jean et qu' au POSTCOMMUN de la dite messe le prêtre sera tenu et obligé de catéchiser le peuple présent comme aussi de dire à voix haute un DE PROFUNDIS ET FIDELIUM et exhorter le peuple de prier pour la délivrance des âmes des fondateurs de la dite messe et pour aider à l'entretien du prêtre ou des prêtres qui célébreront à l'advenir les dites messes ;

« Le Sr recteur, pour son respect, a promis et s'est obligé à payer et faire assiette de la somme de 15 livres de rente annuelle et pour y satisfaire présentement, devant nous, fait altournances pour le paiement de la dite somme de la personne de Louis Le Guernalec et Catherine Kermorial, sa femme lesquels présents se sont obligés payer à l'advenir aux dits prêtres chapelains en acquit du sieur fondateur, la dite somme de 15 livres et pour faire le paiement d'aujourd'hui en un an, et ainsi contribuer tous les ans, comme aussi au dit Sieur Recteur la somme de 3 livres par an, le tout jusqu'au remboursement de 300 livres que le dit Louis Guernalec et Marie Cutillio veuve de feu de Yvon Kermorial, doivent de rente constituée au dit Sieur Recteur quoique ce soir damoiselle Renée du Gouardet, sa sœur, à laquelle il a héritier et ce par acte de contrat de rente constituée en date du 15 Juin 1658...

« Et obstant que la dite rente de 15 livres par an est trop modique pour l'entretien de la dite messe et catéchisme, le Sieur Recteur a exhorter les dits tréviens et voisins de la chapelle de Lojan de contribuer chacun selon son pouvoir et volonté pour aider à l'entretien des dits chapelains.

3

« A quoi inclinant, ils ont promis, pour eux et leurs successeurs, sur les biens qu'ils profitent à présent, savoir :

Jean Le Guernalec	Lojan	10.....sols
Alain Le Flao	id	10
Alain Le Bec	id	5
Jean Goumelen	id	5
Maturin Kerdeast	Kervatal	5
Pierre Le Dérout	id	5
Yves Le Quéré	Kérouac	15
Guillaume Donart	id	10
Colomban Le Barillec	id	10
Jean Le Flao	Kerouac	6
Laurent Le Deuff	id	5
Mathieu Carnot	Penfrat	10
Jean Salaun	id	7
Pierre le Barvet	id	5
Louis Le Cornec	Busit-Donnart	8
Morice Le Glas	Kerjaoouen	5
François Le Duigou	id	5
Pierre Le Gloannec	id	5
Christophe le Goch	Kerambellec	10
Yves le Guillou	Créansquer	10
Alain le Guernalec	id	10
Yves le Toupin	Quistinit	5
Raoul Le Duigou	id	5
Jean Le Lizou	id	10
Guillaume le Penglou	id	5
Charles le Déroute	id	5
Renée Morvan	Rosanconan	5
Christophe Sancéau	Lejanbigot	5
Louis Morvezzen	Kéroulé	8
René Kerbiriou	Keranton	5
Henri Merrien	Coetquellec	5
Charles le Bacon	id	5
Jean Kermorial	id	5
Jean le Goff	Bénigal	5
Yvon Le gall	id	5
Yvon Danielou	Kerdonart	5

4

Pierre Le Toullec	id	5
Guillaume Grall	Leinou	5
Mathurin Gourlaouen	Kervalaën	5
Mathieu Le Gorret	Rosenleuriou	10
Yvon le Roy	id	5

Total : 14 livres 1 sol

« Somme qu'ils s'engagent eux et leurs successeurs à jamais à payer aux prêtres qui célébreront la messe à Lojan, prêtres de la paroisse acceptant : Guy Demézet, Yves Bosque, Yves Gourlaouen l'aîné, Yves Gourlaouen Le Jeune, Guy Lor, Jean Maurice, tous prêtres et chapelains de Kernével, le tout fait et créé en l'église de Kernével le Dimanche 4 Janvier 1671.

Le salaire journalier d'un ouvrier qualifié s'élevait alors à 15 sols.
Depuis longtemps le service de la chapelle est assuré par la paroisse de Kernével. Voici un extrait du bulletin paroissial :

« Le 30 Janvier 1168 il y eut grande fête au village de Locjean. Ce jour là en la chapelle de Locjean, Collomban Le Barillec, laboureur de terre, épousait Marie Le Flao âgée de 16 ans. Celle-ci était la fille d'Alain Le Flao et de Marguerite Le Gal, aussi laboureur de terre au village de Locjean, en présence de M. Guy du Gouardet, recteur de MM Yves Gourlaouen et Yves Bosque, tout deux prêtres à Kernével. Au mariage assistèrent outre les deux frères de la nouvelle mariée, Alain et Jean Le Flao, de même que Jean Le guernalec et Jean Goumelen, tous de Locjean, et plusieurs qui ne signèrent pas au registre.

Il est très curieux de retrouver ainsi les mêmes noms dans les mêmes quartiers à plus de trois cent ans d'intervalle.

De nos jours, la messe est célébrée chaque année en la chapelle de Locjean le dimanche le plus rapproché de la fête de Saint Jean Baptiste (24 Juin). A cette occasion, les gens du quartier organisent une fête de village

5

Les armoiries présentes sur les vitraux en 1680

Aveu de dame Anne le Couriault, compaigne de messire Maurice de Tinténiac, chevalier seigneur de Tréanna, Quernatoux et autres lieux... du sept mai 1680.
Sources : Terriers de Conq-Rosporden-Fouesnant A NP1562 vues 499 à 518

Droits et Preminances

« Dans l'esglise treffvialle dudict lojan situé en la paroisse de quernevel cognoit ladite dame avoir pour raison de ladite terre et seigneurie de treanna située en la paroisse d'elliant domaine de rosporden les armes cy appert savoir :

En la maitresse vistre estant au pignon oriental de ladite esglise au plus haut soufflet de ladite esglise un escuson entouré du collier de l'ordre ledit escuson escartelé le premier au troisième de face d'argent et de sable le second et quatrième d'un eschiquier d'or et de gueulle qui sont les armes du seigneur de quergournadech et de quergroadez precedents seigneurs de ladite seigneurie.

Dans les deux soufflets de chaque costé deux escusons chargés de deux maccles d'asur en champ d'argent.

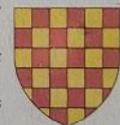
Dans la vistre qui est dans le même pignon du costé de l'évangile deux autres escusons chargés de deux maccles comme la precedante.

Dans un soufflet d'envers orient de la vistre qui est en la muraille costive d'envers le midy de ladite esglise une autre escuson chargé d'une macle comme la precedante.

Aussi dans une autre vistre estant dans la costive d'envers le nord du bout d'envers occident aux deux soufflets du roze de ladite vistre il y a deux autres escusons à font d'argent chacun d'une macle dessus, laquelle macle est les armes de ladite seigneurie de Treanna... »



Kergroadez



Kergournadech



Tréanna

L'ordre des Hospitaliers ou de Saint-Jean de Malte

Le document ci-après, est tiré d'un gros recueil relatif à l'ordre des Hospitaliers, déniché aux archives départementales de Quimper par Michel Floc'h d'Elliant, membre d'Hppr.

En 1730, le commandeur de l'ordre des hospitaliers, Monsieur de Tambonneau, qui demeure à Paris, doit réactualiser les biens que son ordre possède en notre province, et notamment y faire procéder au mesurage et arpentage de chacun d'entre eux. C'est maître Déjars, arpenteur et priseur de ladite province « *lequel a presté serment de bien et fidèlement se comporter* » qui doit se charger de la chapelle de Locjean dépendant de la commanderie de Saint-Jean du Faouët, et « *en faire le mesurage, et description des tenants et aboutissants* ».

« *A ces causes, soussigné Claude Morice, sergent par la juridiction de la commanderie de St-Jean du Faouët, membre indépendant demeurant au bourg paroissial de Scaër, rapporte qu'à la requête dudit seigneur de tambonneau demeurant en son hostel en la ville de paris, paroisse de St sulpice, je me suis transporté de ma susdite demeure jusques près l'église et chapelle de St morice du moustoire paroissiale de K/nevel ce jour de dimanche vingt quatrièsmes de septembre 1730 environ les onze heures et demye à l'issue de la grande messe* ».

Le peuple sortant en affluence, j'ay à haute et intelligible voix et langage vulgaire breton lu la bannie en public tout ce que devant afin que nul n'en ignore, de tout quoy j'ay rapporté au présent procezverbal a valoir et servir comme ... de l'affiche apposé à la grande porte et principale entrée de ladite église ledit jour l'an que devant, signé morice et contrôlé à rosporden le 24^e septembre 1730, reçu neuf sol ...deniers signé Briand.

Deux mois plus tard : « *Continuant l'effet de ma commission soussigné Me pierre Desjars, juré priseur et arpenteur sous la juridiction de pallacret et en consequence de la prestation par moy faite le 17 avril et sylvant pour procéder au mesurage des églises chapelles, domaines, terres, et issues dépendant des commanderies du pallacret de St jean de jerusalem et annexées je me suis rendu de rosporden de compagnie de noble homme charles jacques hamon, sieur de K/nisan pour illustrissime seigneur frère ourze victor (?)...chevalier religieux profès de l'ordre de St Jean de Jérusalem commandeur desdites commanderies jusqu'à la chapelle de St Jean Logeant située en la paroisse de K/nevel diocèse de quimper distant de rosporden de trois quart de lieue ce jour vingthuitième novembre 1730. Estant rendus le sieur de K/nisan nous a représenté la bannie faite en septembre 1730 à l'issue de la grande messe de l'église paroissiale de kernvel par morice sergent contrôlé a rosporden le 24^e desdit mois*

...assignent tous prétendants droits de se trouver lors dudit... pour former leurs oppositions si aucunes il y a. En conséquence il nous a requis de procéder à l'arpentement de ladite chapelle et des issues et domaines dépendant de ladite commanderie située en ladite paroisse à quoy inclinant et avant de vaquer audit arpentement. Le gouverneur s'estant presanté et nous ayant fait ouverture de ladite chapelle nous y avons entré, fait nos prières à Dieu et ensuite nous avons remarqué ladite chapelle en bon et deubs estat en dedans, tous les vitrages bons, et ayant sortis dans le cimetièrre nous avons vu quelle est bastie en espèce de croisade, ses murailles en dehors bien chiquées et la couverture d'ardoise en bon estat et procédant au mesurage de ladite chapelle par le circuit de ses murailles en dehors l'avons trouvée contenir neuf cordes et demy et sous fond avec son cimetièrre au midy huit cordes et demy cernée sur l'issue du village du logeant laquelle issue est plantée de quelques arbres de chesne et contient en fond vingt et une cordes ladite chapelle et son cimetièrre estant en la figure qui suit »...

La figure en question est un croquis de la chapelle, mais le faire apparaître ici n'apporterait rien de plus, bien au contraire : le dessin est faux. Portes et fenêtres son intervertis, un oculus surplombe le portail principal, et le clocher n'offre aucune similitude avec celui de Locjean. L'artiste était fatigué ou avait plusieurs chapelles à reproduire et s'est « mélangé les pinceaux » !

Le texte décrypté, l'on comprend qu'après avoir lu et placardé sur la grande porte de la chapelle du Moustoir la décision concernant la chapelle de Locjean, les opposant sont invités à faire valoir leurs droits et contestations auprès des représentants de l'ordre. Les annonces, de nos jours affichés en mairie, étaient alors lues et placardées en l'église paroissiale.

Il en est ainsi, ce dimanche 24 septembre 1730, avec cependant une différence notable : il s'agit, non pas de l'église du bourg, mais de la chapelle du Moustoir qui est alors qualifiée d'église paroissiale : « *l'église et chapelle de St morice du moustoire paroissiale de K/nevel* ». L'apposition sur la grande porte ainsi que l'annonce faite devant tous les paroissiens ne peut prêter à confusion. St-Maurice du Moustoir est l'église paroissiale de substitution, en raison, je le suppose, de l'indisponibilité de l'église du bourg. Cette dernière est très probablement en travaux...



